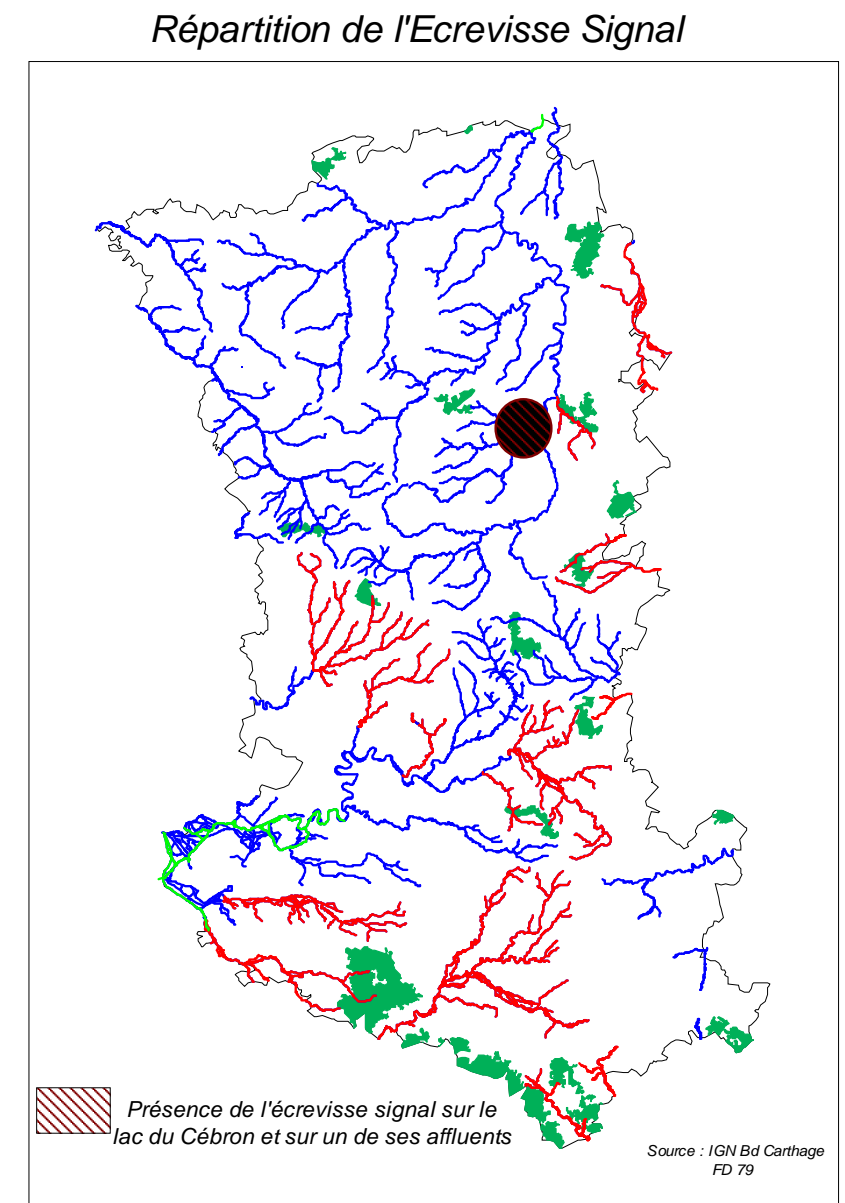
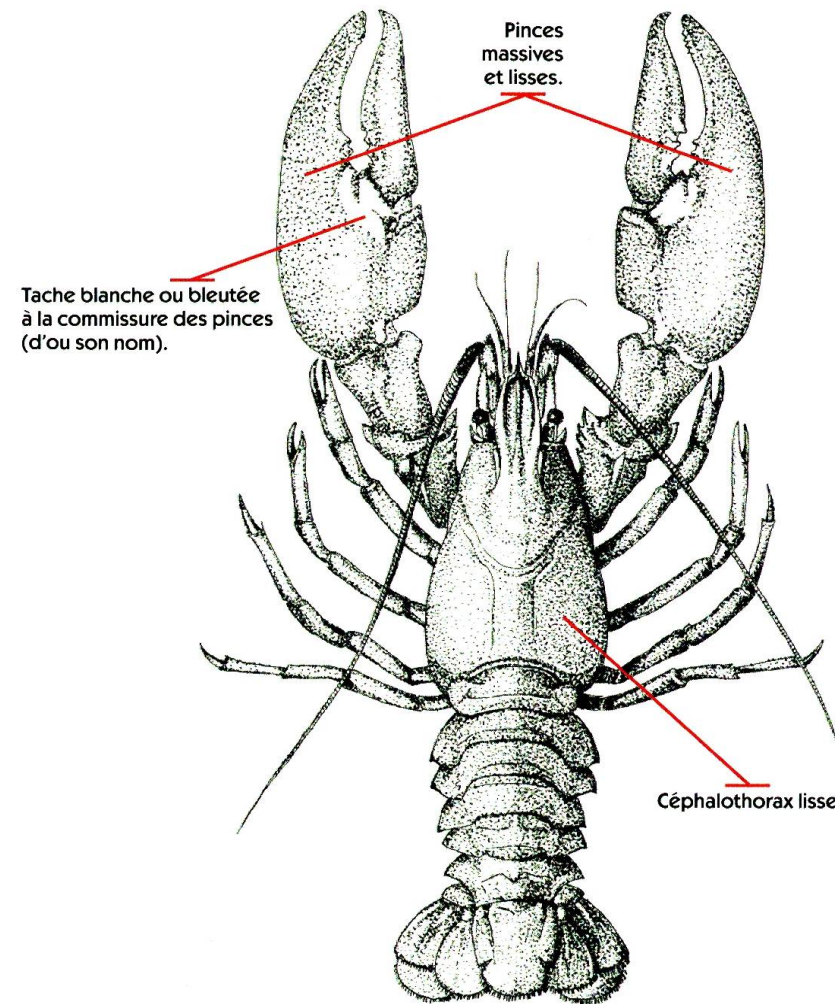


ECREVISSE SIGNAL

(*Pacifastacus leniusculus*)

FAMILLE : *Astacidae*



Originnaire de la côte ouest des Etats-Unis, l'écrevisse signal est introduite en France vers 1976-1977. Facilement reconnaissable grâce à une tache claire, parfois bleutée, située à la commissure du doigt fixe et du doigt mobile des pinces, cette écrevisse est capable d'atteindre des tailles importantes.

Elle s'adapte bien dans les rivières à truites, comme dans les étangs ou les plans d'eau qui peuvent dépasser 20°C. Son métabolisme réclame cependant une bonne oxygénation de l'eau. Elle ne résiste pas à l'asphyxie aussi bien que les Cambaridae.

Porteuse saine de l'aphanomyose (peste des écrevisses), **elle est un danger pour les écrevisses autochtones.**

Réglementation : pas de taille légale de capture, sa pêche est autorisée toute l'année en 2nde catégorie (y compris sur le domaine public dans les Deux-Sèvres), à l'aide de six balances au maximum, dont le diamètre ou la diagonale ne dépasse pas 30cm, et dont la maille du filet est au minimum de 10mm. La pêche à la balance est interdite sur 200m à partir de l'aval d'un ouvrage. Pour la pêche de l'écrevisse sur le lac du Cébron, un carnet de captures est obligatoire. Se renseigner auprès de la Fédération de Pêche.

L'introduction de l'écrevisse signal dans les cours d'eau ou plan d'eau est strictement interdit.